

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 11 mai 2023

Membres en

10

Séance du 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mai, à 18 heures 00, le conseil municipal de

MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

exercice : par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents: Présents: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants: Représentés : Patrick CLAUDE, Véronique NICOLLET

<u>Excusés</u> : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D_2023_022 Signature avenant n°2 à la convention de fortage du 20/06/2001 avec la société Carrières et Matériaux Sud-Est

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de signer l'avenant n°2 à la convention de fortage du 20/06/2001 avec la Société Carrières et Matériaux Sud-Est.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de fortage du 20/06/2001 avec la Société Carrières et Matériaux Sud-Est.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)

dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF

DIGNE LES BAINS (A H P

Publication / Affichage le....1..5.MAI...2023...

Date de réception de l'AR: 16/05/2023 004-210401097-20230515-D_2023_022-DE